

REMARQUES SUR L'ÉTHIQUE DE LA DISCUSSION PROPOSÉE PAR HABERMAS

YAO Kouamé

Assistant au Département de Philosophie
Université de Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

RÉSUMÉ

Conçue dans la perspective d'une reconstruction de l'impératif catégorique de Kant, la version habermassienne de l'éthique de la discussion se singularise par ses remarquables caractéristiques. Mais, les insuffisances de ses propres principes finissent de convaincre que, loin d'être une solution définitive à la question éthique des sociétés contemporaines, l'éthique de la discussion n'est qu'un horizon possible.

Mots-clés

Cognitivisme, Éthique de la discussion, Habermas, Procéduralisme, Universalisme.

ABSTRACT

Conceived in order to redefine Kant's categorical imperative, Habermas' version of discussion ethics sets itself apart by its remarkable characteristics. But the limits of his own principles definitely persuade that, far from being a definitive solution to the issue of ethics in modern societies, discussion ethics is nothing but a possible horizon.

Key words

Cognitivism, Discussion ethics, Habermas, Proceduralism, Universalism.

INTRODUCTION

Dans la philosophie occidentale, le cognitivisme moral correspond aux éthiques qui, dans la tradition kantienne, restent attachées à l'idée que les questions liées à la raison pratique en général, et à la morale en particulier, sont elles aussi susceptibles de vérité. A l'opposé, le subjectivisme moral dénie aux questions pratiques toute possibilité de vérité. Selon les tenants de cette théorie, vu qu'il est impossible de fonder une morale non confessionnelle qui ne tient sa connaissance que de la raison, les jugements moraux ne sau-

raient être justifiés. Ils expriment seulement le choix d'un sujet en faveur de telle ou telle forme de vie ; choix qu'il est d'ailleurs tenté de prescrire à d'autres personnes.

Étroitement solidaire de la morale kantienne et de l'éthique de la discussion de Karl-Otto Apel, l'éthique de Habermas s'inscrit nécessairement dans la perspective cognitiviste, ainsi que le reconnaît Apel : « ... *l'éthique de la discussion (ou de la communication) est une approche que nous [Apel et Habermas] avons pour l'essentiel défendue en commun (...) L'éthique de la discussion (...) est formaliste et universaliste...* »¹. Toutefois, au cours de son évolution, la version habermassienne de l'éthique de la discussion se démarque à la fois de la morale de Kant et de l'éthique de Apel. Elle revêt désormais les caractères d'une éthique dite procédurale. Il se pose alors la question de l'opportunité de cette nouvelle orientation de l'éthique, eu égard aux exigences axiologiques des sociétés contemporaines. Qu'est-ce qui justifie le procéduralisme dans lequel Habermas engage l'éthique de la discussion ? Au demeurant, l'éthique habermassienne répond-elle vraiment aux critères d'une éthique ? Ne s'agit-il pas davantage d'une théorie du langage que d'une éthique ?

I.- FONDEMENTS DE L'ÉTHIQUE DE HABERMAS

Des réflexions de Karl-Otto Apel, premier inspirateur de l'éthique de la discussion, il ressort que, à cause de l'ampleur imprévisible des conséquences et des effets secondaires des actions collectives des hommes dans le domaine des sciences et techniques, la philosophie d'aujourd'hui doit trouver une fondation rationnelle à l'éthique contemporaine. En effet, à l'âge de la techno-science, la morale doit être une sorte de macro-éthique planétaire de la responsabilité qui fonde en raison des normes morales universellement valides. La philosophie doit relever le défi contemporain d'une morale post-métaphysique, c'est-à-dire une morale rationnelle qui ne recevrait plus ses règles de Dieu ou de la nature.

À la lecture des « *Notes programmatiques (de Habermas) pour fonder en raison une éthique de la discussion* »², l'on découvre que l'éthique habermassienne trouve elle aussi ses fondements dans la problématique contemporaine de l'éthi-

que. En effet, selon Habermas, avec l'irruption de la modernité, l'homme a renoncé à la rationalité substantielle, c'est-à-dire la croyance qu'il existe une rationalité inscrite dans la substance même du réel sous la forme d'un ordre du monde. En revanche, l'homme moderne se passionne de plus en plus de l'idée qu'une exigence de validité se trouve comprise dans les opinions que nous estimons justifiées. En somme, la modernité se définit à la fois par le renoncement à la rationalité substantielle et par la confiance dans la rationalité procédurale, désormais seule fondement de la légitimité. Toutefois, le projet d'une éthique de la discussion va s'imposer comme une exigence des sociétés contemporaines lorsque la confiance dans cette rationalité procédurale va elle-même être remise en cause par des philosophies qui récusent toute vérité possible des jugements moraux.

Mais, aux yeux de Habermas, l'éthique de la discussion, sous la plume d'un Karl-Otto Apel à la recherche d'une fondation ultime du principe moral, tombe dans les apories de la métaphysique idéaliste, alors que le véritable but de l'éthique est de réfléchir aux conditions structurelles de la recherche personnelle de la vie bonne. En effet, pour Habermas, la question éthique, à notre époque, n'est pas « *En quoi consiste la vie bonne ?* ». Elle est plutôt : « *Quelles sont les conditions et les ressources dont on a besoin pour chercher par soi même et pour soi même la vie bonne ?* ».

Par ailleurs, Habermas estime que dans les sociétés multiculturelles d'aujourd'hui, « *on ne peut plus lier la totalité des gens par un consensus à valeur substantielle, mais par un consensus portant sur la procédure de législation* »³. Aussi, la neutralité des normes d'action face aux différenciations éthiques des individus étant nécessaire à l'harmonie sociale et à l'émancipation, l'éthique, selon Habermas, ne doit pas chercher la justesse normative des préceptes moraux dans des principes substantiels. En d'autres termes, le fondement de la morale doit plutôt être cherché dans l'attitude et le point de vue adoptés par les agents moraux au cours d'une délibération.

Toutes ces observations amènent Habermas à prendre ses distances vis-à-vis de l'éthique d'Apel et à créer sa propre version fondée sur une pragmatique universelle. Comme tel-

le, l'éthique de la discussion apparaît désormais comme une science dont la fonction est de mettre au jour « *les fondements supposés universels de la rationalité de l'expérience et du jugement, de l'action et l'intercompréhension linguistique, en partant (...) du savoir préthéorique des sujets qui jugent, agissent et parlent en sujets compétents* »⁴. Pour en savoir davantage, il convient de découvrir les principaux caractères qui font la singularité de l'éthique habermassienne.

II.- FORME ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTHIQUE HABERMASSE

Dans le cadre des interactions de la vie quotidienne surgissent des conflits qui perturbent l'entente mutuelle sur les normes et donc le climat sociopolitique. C'est ainsi que naissent, dans toutes communautés humaines, des discordes liées à la pratique politique, à la conduite morale, à l'orientation de la vie culturelle et à l'exercice des droits. Alors, comment atténuer ou même éviter de tels conflits ? Pour Habermas, la validité des normes, tout comme le fondement de la moralité, doit être recherchée dans le point de vue des acteurs concernés. Dans cette logique, le rôle du philosophe n'est pas d'établir la liste des normes et des préceptes moraux auxquels ceux-ci doivent se conformer. Il consiste plutôt à concevoir la méthode ou la procédure qui permet d'établir des normes justes du point de vue moral. Se conformant à cette pensée, le philosophe de Frankfurt propose une théorie de la morale en tant que celle-ci est caractéristique de tout être doté de raison et de langage : l'éthique de la discussion.

Aux dires de l'auteur, sa version de l'éthique de la discussion est une exigence des sociétés actuelles car, dans le pluralisme des valeurs et de leur hiérarchisation, « *L'individualité du particulier et la validité universelle des normes ont besoin d'être médiatisées par la discussion rationnelle, c'est-à-dire par un processus public de formation de volonté lié au principe d'une communication que rien ne limite et à celui d'un consensus obtenu sans qu'intervienne la domination* »⁵. Ainsi, en dernière analyse, l'éthique de la discussion de Jürgen Habermas se veut la théorie morale qui pose les conditions de possibilité de la justi-

fication rationnelle des normes universelles au moyen d'actes de langage. Pour en saisir la singularité, il convient de découvrir ses caractéristiques majeures.

A.- Les caractères hérités de la philosophie kantienne

La philosophie morale de Habermas est en réalité une reconstruction de l'impératif catégorique de Kant avec, comme modification, une importance particulière accordée à l'analyse des actes de langage (les arguments) et aux règles de fonctionnement de la discussion. Compte tenu de cet enracinement de l'éthique habermassienne dans la morale kantienne, celle-là porte les traits fondamentaux du kantisme : le cognitivisme et l'universalisme.

1.- La dimension cognitiviste de l'éthique de la discussion

Dans sa théorie transcendantale de la connaissance, Kant s'évertue à rechercher les conditions de possibilité de la vérité formelle. Pour cette raison, l'on qualifie sa philosophie de cognitivisme puisqu'elle est orientée vers la recherche et la connaissance du vrai. S'inscrivant dans la tradition kantienne, Habermas élabore une théorie philosophique cognitiviste à la recherche des conditions de possibilité des vérités, cette fois-ci, pratiques. En effet, pour Habermas, il est possible de fonder rationnellement les normes et obligations morales, les normes sociales et lois juridiques par la discussion. Dans cette logique, les questions pratiques, c'est-à-dire celles liées à la conduite morale, aux décisions politiques et aux choix des valeurs et des normes sont elles aussi susceptibles de vérité. Et l'éthique de la discussion ne peut avoir pour objet que d'« *analyser les conditions qui rendent possible une évaluation impartiale ne s'appuyant que sur des raisons* »⁶. Mais, cette évaluation ne saurait prendre en compte les sentiments et les croyances.

Le cognitivisme dans lequel Habermas inscrit l'éthique de la discussion à deux conséquences majeures sur la morale qu'il propose. D'une part, la validité des normes et des lois

morales devant être testée à la lumière de la capacité des participants à argumenter, la vérité pratique, c'est-à-dire la normativité des règles et des lois devient nécessairement consensuelle. D'autre part, le consensus lui-même ne saurait être un accord forcé par l'autorité, ni un accord implicite et superficiel enraciné dans les habitudes des participants. Il se veut un accord explicite et critique intervenant après analyse de la situation ou de la norme problématique. Mieux, sa validité requiert qu'il soit le fruit d'une discussion argumentée entre les personnes effectivement concernées par la norme à choisir et ses conséquences. Dans cette perspective, la discussion requiert un principe d'universalisation permettant de choisir des normes universelles.

2.- Universalisation et discussion dans l'éthique habermassienne

Comme théorie, l'éthique de la discussion postule la prétention des normes à la légitimité universelle. Autrement dit, la légitimité d'une norme consiste à être acceptée comme valide par tous les interlocuteurs de la discussion ou tous les participants de l'interaction, et ce, malgré leur différence de culture, de croyance, d'intérêt ou d'époque. En effet, selon Habermas, la légitimité d'une norme dépend du caractère universalisable des intérêts qui la sous-entendent. En clair, une norme moralement fondée est une norme qui garantit la satisfaction d'« *intérêts universalisables* »⁷. Mais qu'est-ce qu'un intérêt universalisable ? Comment distinguer les intérêts universalisables de ceux qui ne le sont pas ? Des intérêts sont dits universalisables ou généralisables lorsqu'ils sont acceptés comme ceux et seulement ceux qui réalisent une volonté générale et qui, par conséquent, peuvent faire l'objet d'un consensus. Mais dans un contexte de pluralisme des valeurs et des intérêts, il est évident qu'il peut y avoir des désaccords sur la définition des intérêts universalisables devant commander les obligations morales. Dès lors, face à cette pluralité des orientations axiologiques possibles, face à des intérêts chaque fois personnels, « *à quel titre et de quelle manière est-il possible de fonder en raison des commandements et des normes ?* »⁸

Selon Habermas, pour résoudre l'éventuelle opposition des agents moraux sur les normes en discussion, il faut recourir à un principe-passerelle qui tient lieu de règle argumentative universelle : c'est le « *principe d'universalisation (U)* »⁹. Le principe moral (U) est inspiré du principe d'induction en vigueur dans les sciences empiriques. En effet, dans l'ordre des questions théoriques, quand on veut obtenir un accord sur une hypothèse à caractère universel, il faut parvenir à surmonter les divergences qui subsistent toujours entre les observations singulières et l'hypothèse universelle. A cette fin, on doit disposer d'un « *principe-passerelle* » : le principe d'induction. De même, et par analogie, pour obtenir le consensus sur un énoncé pratique (maxime, loi juridique, décision politique, ...), il faut un principe-passerelle équivalent, jouant un rôle similaire à celui du principe d'induction dans le discours scientifique. Voilà pourquoi, à l'image du principe d'induction, le principe moral d'universalisation (U) est un principe procédural, c'est-à-dire un principe qui garantit le caractère impersonnel ou universel des normes morales valides. Ainsi, lorsqu'un participant à la discussion affirme qu'une norme est moralement valide, il prétend en même temps qu'il dispose d'arguments permettant de convaincre quiconque est concerné par la validité morale de la norme en question, pourvu qu'un dialogue s'établisse.

Le principe (U) est ainsi libellé : « *Toute norme valable doit donc satisfaire la condition selon laquelle : les conséquences et les effets secondaires qui (de manière prévisible) proviennent du fait que la norme a été universellement observée dans l'intention de satisfaire les intérêts de tout un chacun peuvent être acceptés par toutes les personnes concernées* »¹⁰. A travers cette formulation, on perçoit la fonction que Habermas assigne au principe (U) : indiquer une procédure qui rende nécessaire le passage de ce que chaque participant à la discussion constate à un énoncé universel qui contraigne quiconque est concerné à adopter la perspective de tous les autres.

Par ailleurs, tel qu'énoncé, le principe (U) pose deux exigences cognitives essentielles : une exigence conséquentialiste et une exigence dialogique. La première implique que les agents moraux examinent si toutes les personnes suscepti-

bles d'être affectées dans leurs possibilités d'action pourraient accepter les conséquences et les effets secondaires que l'application générale de la norme adoptée peut avoir sur leurs intérêts dans toutes les situations où cette norme pourrait s'appliquer. La deuxième exigence consiste en la nécessité de prendre en considération les intérêts et le point de vue de chaque personne concernée. Or, une personne ne peut juger le sort réservé à autrui sur la base de ses propres préférences et de ses seules convictions morales. Elle doit confronter ses propres convictions à celles des autres. Survient alors le dépassement du point de vue subjectif au profit d'un point de vue intersubjectif. Nécessairement, le principe d'universalisation (U) de Habermas rompt avec le caractère monologique du teste d'universalisation en vigueur dans la morale Kantienne, à savoir: « *Agis comme si la maxime de ton action devait être érigée par ta volonté en LOI UNIVERSELLE DE LA NATURE* »¹¹. D'ailleurs, Habermas ne s'en cache pas, lui qui écrit :

« Au lieu d'imposer à tous les autres une maxime dont je veux qu'elle soit une loi universelle, je dois soumettre ma maxime à tous les autres afin d'examiner par la discussion sa prétention à l'universalité. Ainsi, s'opère un glissement : le centre de gravité ne réside plus dans ce que chacun peut souhaiter faire valoir, sans être contredit, comme étant une loi universelle, mais dans ce que tous peuvent unanimement reconnaître comme une norme universelle »¹². En définitive, le principe d'universalisation consacre le caractère foncièrement dialogique de toute discussion qui se veut rationnelle, et dont l'objet est de déterminer de façon consensuelle la justesse morale d'une norme.

Afin de rendre opératoire le principe (U), Habermas lui associe, comme complément nécessaire, un principe de la discussion (D). Celui-ci affirme : « *Une norme ne peut prétendre à la validité que si toutes les personnes qui peuvent être concernées sont d'accord (ou pourraient l'être) en tant que participants à une discussion pratique sur la validité de cette norme* »¹³. L'articulation nécessaire du principe (U) et du principe (D) implique que l'éthique contemporaine soit une éthique de

la discussion. En effet, s'il est vrai qu'une norme n'est valide que dans la mesure où tout ce qui résulte de son application universelle pourrait être accepté par toutes les personnes concernées (Si (U) est vrai), alors, l'éthique contemporaine doit prendre pour principe que seule la discussion argumentative fonde la validité d'une quelconque norme (principe (D)).

B.- Les caractères singuliers de l'éthique habermassienne

1.- Une éthique procédurale dotée de trois vertus

Dans la théorie discursive (l'éthique de la discussion) proposée par Habermas, le principe moral d'universalisation (U) fonctionne comme une règle argumentative; il fonde et garantit le consensus devant légitimer toute maxime d'action. Mais, à ce stade de ses recherches, Habermas est confronté à une difficulté majeure : « *Comment le principe d'universalisation, qui est le seul à pouvoir rendre possible l'entente mutuelle par l'argumentation, peut-il être lui-même fondé en raison ?* »¹⁴. La solution de l'auteur consiste à définir une logique de l'argumentation permettant de prouver la validité des actes de langage. Ainsi, lors de la discussion, l'argumentation prend le statut d'une procédure, c'est-à-dire d'un processus d'intercompréhension qui place les différents acteurs dans une situation où, sur la base de la bonne foi et de la reconnaissance intersubjective (des compétences), ils testent librement la validité des normes. A la différence de la logique formelle qui ne concerne que la cohérence logique des unités sémantiques, la logique de l'argumentation porte sur la compatibilité des normes thématiques dans des arguments. Elle est, de ce fait, un ensemble de principes universels au contenu normatif et cognitif qui rendent possible la discussion rationnelle. Nous avons en exemple : « *Dans les argumentations, les participants doivent pragmatiquement présupposer qu'en principe, tous les concernés participent en tant qu'êtres libres et égaux à une recherche coopérative de la vérité où ne vaut que la seule force de l'argument meilleur* »¹⁵. Autrement dit, le point de vue le mieux expliqué, le mieux défendu par l'argumentation et

qui répond aux intérêts et aux intentions de tout un chacun, est celui qui doit recevoir l'adhésion de tous.

A la lumière de ces règles de l'argumentation morale, il convient de noter que le procéduralisme de l'éthique de Habermas réside dans le fait que la légitimité des règles morales ne porte pas sur le contenu substantiel, mais sur la méthode à suivre pour parvenir à une intercompréhension sur cette légitimité. Mieux, le procéduralisme confère à l'éthique de la discussion, non seulement un critère de délibération collective des normes devenues problématiques, mais surtout, un critère de justesse morale et une procédure de mise à l'épreuve critique des normes.

Par ailleurs, grâce à son caractère procédural, la discussion publique de la justesse morale des normes révèle, au profit des participants, ses vertus informative, formative et morale¹⁶. La vertu informative s'explique par le fait que, de façon générale, les préférences et opinions morales des acteurs de l'interaction sociale sont confuses, incomplètes et même contradictoires. Or, une délibération publique, prenant en considération les intérêts et les valeurs des personnes concernées, permet à chacune de réviser ses propres opinions et de les rendre plus claires et plus cohérentes. Dès lors, la discussion morale se fait à partir d'une connaissance enrichie par l'information mutuelle des préférences et opinions actuelles et des perspectives qu'elles ouvrent. En clair, grâce à la vertu informative, la différence de niveau de culture et d'interprétation des participants n'est plus un frein au consensus. Les contradictions culturelles et interprétatives peuvent être surmontées. Magnifiant cette vertu de l'éthique de la discussion, Habermas écrit : « *Ce n'est qu'en étant participants à un dialogue inclusif visant un consensus que nous sommes amenés à exercer la vertu cognitive d'empathie eu égard à nos différences réciproques qui se manifestent dans la perception d'une situation commune* »¹⁷. Quant à la vertu formative de la délibération publique, elle réside, d'une part, dans la capacité de celle-ci à entraîner les agents moraux à l'exercice du jugement évaluatif et normatif. D'autre part, elle consiste à développer, chez les acteurs de l'interaction, des compétences communicationnelles telles que le respect de soi

et des autres, le débat argumentatif, les dispositions à justifier leurs actions et leurs convictions morales. Par vertu morale de la discussion, il faut comprendre la liberté et l'impartialité parfaite qu'exige toute pratique argumentative visant à établir qu'une norme est légitime et donc doit être en vigueur.

2.- Une éthique déontologique

Une autre singularité de l'éthique de la discussion telle que conçue par Habermas se trouve être son caractère déontologique. En effet, sous la plume de Jürgen Habermas, l'éthique discursive se soucie d'établir les conditions de justice à partir desquelles chaque citoyen peut poursuivre son idéal de bonheur.

3.- Une éthique post-conventionnelle de principes

Faisant la distinction entre principes de justice universalistes et règles conventionnelles propres à une communauté nationale concrète ou à une culture particulière, l'éthique de Habermas conduit à la découverte de normes qui peuvent valoir pour tous interlocuteurs de la discussion, et ce, au-delà des limites étroites de la culture et de l'époque données.

4.- Une éthique modeste

L'éthique de la discussion de Habermas peut être qualifiée de « *modeste* »¹⁸ car elle ne prétend pas prescrire ou dicter la légitimité des règles morales. Convaincu que la normativité des règles et des lois concernant la vie bonne ne peut être l'affaire d'un seul individu, Habermas confie à l'éthique de la discussion la tâche de réaliser la dimension intersubjective de toutes normes morales.

III.- LES LIMITES DE L'ÉTHIQUE DE LA DISCUSSION DE HABERMAS

L'analyse de la version habermassienne de l'éthique de la discussion révèle quelques insuffisances essentiellement dues à l'exigence conséquentialiste du principe moral d'universalisation (U). Lesquelles insuffisances nous astreignent à une remise en cause de la théorie éthique de Habermas.

A.- Les principes d'universalisation (U) et de la discussion (D) sont-ils applicables ?

En faisant de la recherche du consensus rationnel sa priorité, l'éthique de Habermas est confrontée à des situations comportant des conflits de valeurs impossibles à surmonter à l'aide de la seule raison discursive. En effet, dans un espace aussi démocratique que celui déterminé par la théorie de l'éthique de la discussion, la communication langagière est en soi un risque de dissensus, c'est-à-dire de désaccords entre des positions définitivement inconciliables. Au regard de l'inévitabile différence de niveaux de langue, de culture et d'interprétation, le principe de la discussion (D) présente le danger d'une ouverture démocratique excessive pouvant conduire à un dialogue de sourds. Qu'il soit avéré ou implicite, le dissensus laisse croire à l'impossibilité d'appliquer le principe (D) de l'éthique de la discussion dans une situation de vie concrète. Comme l'écrit Chantal Mouffe, « *il ne peut y avoir de consensus qui ne soit fondé sur une forme ou l'autre d'exclusion* »¹⁹. Aussi, la conception habermassienne de l'éthique de la discussion apparaît-elle comme un mythe, c'est-à-dire un projet à la fois irréaliste et utopique.

Pour sortir l'éthique contemporaine de l'utopie de la transparence, de l'harmonie et de la réconciliation parfaites où l'a placée Habermas, ne faudra-t-il pas reconnaître et accepter le conflit et la pluralité des points de vue comme des conditions de possibilité de la liberté et du bien-être auxquels aspire toute société humaine ? Pourquoi l'éthique ne deviendrait-elle pas « *une éthique de la décision* »²⁰, c'est-à-dire une éthique qui, refusant une résorption de l'altérité dans un tout unifié et harmonieux, l'accepte plutôt comme la condition même de l'idéal démocratique ?

Par ailleurs, l'exigence conséquentialiste du principe d'universalisation (U) se heurte à l'incapacité des hommes à prévoir toutes les conséquences et tous les effets secondaires de l'application d'une norme dans toutes les situations d'application possibles. En effet, la condition humaine, fondamentalement marquée par la finitude et l'incertitude, empêche que notre jugement moral puisse satisfaire à cette exigence. En somme, si en théorie, l'éthique de la discussion de Habermas est d'une pertinence avérée, dans la pratique du vécu quotidien, ses propres principes pourraient la rendre inopérante.

B.- L'éthique de la discussion, une théorie au statut confus

Pour fonder en raison (justifier rationnellement) son principe moral d'universalisation (U), Habermas fait appel à l'analyse pragmatique du langage. En fin de compte, l'éthique procédurale de la discussion de Jürgen Habermas ne repose que sur des considérations propres au langage et à la communication. On n'y perçoit nulle part une doctrine qui expose des normes de la conduite morale comme le suggère la définition, au sens propre, du mot éthique : « *Partie de la philosophie traitant du bien et du mal, des normes morales, des jugements de valeurs et opérant une réflexion sur ce ensemble* »²¹. Elle n'est pas non plus un ensemble de préceptes moraux auxquels est soumise la pratique de la discussion rationnelle. En somme, l'éthique de la discussion de Habermas est, en vérité, une technique, c'est-à-dire une méthode procédurale de délibération qui permettrait aux participants à l'interaction communicationnelle de converger vers un consensus rationnel malgré la divergence des intérêts, des valeurs et des cultures auxquels ils sont rattachés. Cette technique est destinée, non pas à produire les moyens d'atteindre le but de la vie (le bonheur), mais à découvrir des normes justes du point de vue moral. Dans ce cas, ne serait-ce pas par abus que Habermas considère sa théorie comme une éthique ? La remise en cause du statut de l'éthique proposée par Habermas est légitime, d'autant plus que l'auteur lui-même donne un particulier à ce mot : « *Par « éthique », j'entends tous les enjeux qui sont reliés à une conception de la vie bonne ou d'u-*

*ne vie qui ne s'est pas passée en vain. Les questions éthiques ne peuvent être jugées à partir du point de vue « moral » ou l'on se demande si telle ou telle chose « est également bonne pour chacun » »²². A notre sens, la version habermassienne de l'éthique de la discussion est, en définitive, une théorie philosophique du langage et non une éthique, car, si l'on s'en tient à son étymologie grecque « *éthos* » signifiant « *les mœurs* », l'éthique se veut plutôt une étude philosophique des normes morales et des jugements moraux.*

CONCLUSION

L'éthique de la discussion, telle que développée par Habermas, vise à dépasser le subjectivisme de certaines éthiques contemporaines. En effet, la thèse subjectiviste suppose qu'en morale, il est impossible d'aplanir le différend suscité par les questions de principe. Pour invalider une telle supposition, Habermas conçoit, pour son éthique de la discussion, un principe à même de provoquer un consensus dans l'évaluation morale : le principe d'universalisation (U). Afin de garantir l'impartialité (l'objectivité) des participants à la discussion, ce principe exclut que l'argumentation conduisant à reconnaître la justesse morale d'une norme puisse être monologique. Il impose donc l'adoption du principe (D) comme règle de la discussion rationnelle. Le mérite de Habermas, en fondant sa version de l'éthique de la discussion sur la complémentarité nécessaire des principes (U) et (D), c'est d'avoir conçu le projet d'une éthique contemporaine à la fois cognitive, universaliste, procédurale et déontologique.

Malgré ses vertus, l'éthique de la discussion, telle que conçue par Habermas, n'échappe pas aux critiques. En effet, en faisant du consensus le préalable à la justesse morale des normes, cette théorie s'expose aux apories de l'utopie et de l'idéalisme abstrait. Par ailleurs, la théorie morale de Habermas arbore sans convaincre son statut d'éthique, car elle n'expose aucune doctrine morale.

En tout état de cause, Habermas aura eu le mérite de définir la rationalité inhérente à la communication langagière comme le nouveau paradigme de la moralisation des rapports sociaux.

NOTES

- 1- APPEL (K. O.)- « L'éthique de la discussion : sa portée, ses limites » in *Encyclopédie philosophique universelle*, (Paris, P. U. F., 1989), tome 1, p. 154.
- 2- HABERMAS (Jürgen).- *Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, trad. Chr. Bouchindhomme, (Paris, Champs-Flammarion, 1999), p. 63-130.
- 3- HABERMAS (Jürgen).- « Les luttes pour la reconnaissance dans les États constitutionnels » in GAILLARD (F.), POULAIN (J.) et SCHUSTERMAN (R.). - *La modernité en questions. De Richard Rorty à Jürgen Habermas*, (Paris, CERF, 2006), p. 378.
- 4- HABERMAS (Jürgen).- *Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, Op. cit., p. 36.
- 5- HABERMAS (Jürgen).- *Profilis philosophiques et politiques*, trad. J. R. LADMIRAL et M. B. de LAINAY, (Paris, Gallimard, 1987), p. 270.
- 6- HABERMAS (Jürgen).- *Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, Op. cit., p. 64.
- 7- Habermas a introduit ce concept dans sa pensée philosophique à partir de son œuvre *Raison et Légitimité. Problèmes de légitimité dans le capitalisme avancé*, trad. J. LACOSTE, (Paris, Payot, 1978), p. 150.
- 8- HABERMAS (Jürgen).- *Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, Op. cit., p. 86.
- 9- HABERMAS (Jürgen).- *Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, Op. cit., p. 78.
- 10- HABERMAS (Jürgen).- *Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, Op. cit., p. 86-87.
- 11- KANT (Emmanuel).- *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V. DELBOS, (Paris, Ed. Delagrave, 1999), p. 137.
- 12- HABERMAS (Jürgen).- *Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, Op. cit., p. 89.
- 13- HABERMAS (Jürgen).- *Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, Op. cit., p. 87.
- 14- HABERMAS (Jürgen).- *Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, Op. cit., p. 65.
- 15- HABERMAS (Jürgen).- *De l'éthique de la discussion*, trad. M. HUNYADI, (Paris, Champs-Flammarion, 1999), p. 61.
- 16- Cette partie est inspirée de Hervé Pourtois, « Le point de vue moral et le principe d'universalisation. De Kant à Habermas » http://www.uclouvain.be/cps/ulc/doc/etes/documents/DOC_048_Pourtois.pdf (consulté le 05/10/2012).
- 17- HABERMAS (Jürgen).- *L'éthique de la discussion et la question de la vérité*, (Paris, Grasset, 2003), p. 18.
- 18- CORTINA (A.)- « Éthique de la discussion et fondation ultime de la raison » in *Histoire de la philosophie politique* (Paris, Calmann-Lévy, 1999), tome 5, p. 191.
- 19- MOUFFE (Chantal).- « Éthique de la décision ou éthique de la discussion ? » in GAILLARD (F.), POULAIN (J.) et SCHUSTERMAN (R.)- *La modernité en questions. De Richard Rorty à Jürgen Habermas*, (Paris, CERF, 2006), p. 327.
- 20- MOUFFE (Chantal).- *Ibidem*, p. 330.

- ²¹- RUSS (Jacqueline).- *Dictionnaire de philosophie*, (Paris, Bordas, 1991), p. 97.
²²- HABERMAS (Jürgen).- « Les luttes pour la reconnaissance dans les États constitutionnels », *Op. cit.*, p. 370-371.

BIBLIOGRAPHIE

APPEL (K. O.).- « L'éthique de la discussion : sa portée, ses limites » in *Encyclopédie philosophique universelle*, (Paris, P. U. F., 1989), tome 1.

CORTINA (A.).- « Éthique de la discussion et fondation ultime de la raison » in *Histoire de la philosophie politique* (Paris, Calmann-Lévy, 1999), tome 5.

HABERMAS (Jürgen).- *Profils philosophiques et politiques*, (Paris, Gallimard, 1987).

HABERMAS (Jürgen).- *Morale et Communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, (Paris, Cerf, 1986).

HABERMAS (Jürgen).- *De l'éthique de la discussion*, (Paris, Cerf, 1992).

HABERMAS (Jürgen).- *L'éthique de la discussion et la question de la vérité*, (Paris, Grasset, 2003).

HABERMAS (Jürgen).- « Les luttes pour la reconnaissance dans les États constitutionnels » in GAILLARD (F.), POULAIN (J.) et SCHUSTERMAN (R.).- *La modernité en questions. De Richard Rorty à Jürgen Habermas*, (Paris, CERF, 2006).

KANT (Emmanuel).- *Fondements de la métaphysique des mœurs*, (Paris, Delagrave, 1999).

MOUFFE (Chantal).- « Éthique de la décision ou éthique de la discussion ? » in GAILLARD (F.), POULAIN (J.) et SCHUSTERMAN (R.).- *La modernité en questions. De Richard Rorty à Jürgen Habermas*, (Paris, CERF, 2006).

RUSS (Jacqueline).- *Dictionnaire de philosophie*, (Paris, Bordas, 1991).